

CHSCTM

16 mars 2018

Compte-rendu

finances
Solidaires

Ordre du jour :

- point d'actualité sur le dossier « amiante » ;
- point d'actualité sur le logiciel Sihrius ;
- projet de guide ministériel pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet.

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

DOUANES
Solidaires

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires finances

I.D.D.
Solidaires

Cette séance se tenait dans un contexte particulier puisque le gouvernement venait tout juste d'annoncer la fusion des Comités Techniques (CT) et des CHSCT. Alors même que les agents sont maltraités quotidiennement par les suppressions massives d'emplois, les restructurations incessantes/permanentes, les nouvelles méthodes de travail induites par l'apport des NTIC, et enfin parfois des méthodes managériales brutales, le gouvernement entend ainsi mettre un terme à l'instance qui permet jusque-là de prendre en compte toutes les questions liées à la santé au travail (et donc sa dégradation), la sécurité et les conditions de travail. Ainsi, il s'agit d'un retour en force de l'idéologie néolibérale qui après avoir cassé le Code du Travail, s'emploie à détruire minutieusement la Fonction publique !

QUAND LES PROFILEURS S'INVITENT A LA DGFIP

En préambule à cette séance, **Solidaires Finances** a dénoncé très vigoureusement les nouveautés mises en place par la DGFIP. En effet, quelle ne fut pas la surprise de nos représentants à Marseille, lorsqu'ils ont vu arriver un document intitulé « La gestion des agents difficiles » et présenté en janvier lors d'une journée d'étude ! Il s'agissait de classer les agents selon leur « profil psychologique » !! Ainsi, sachez que selon la DGFIP, vous pouvez être anxieux, paranoïaque, histrionique, obsessionnel, compulsif, narcissique, schizoïde, de type A, passif/agressif, dépressif, dépendant ou encore évitant... Et toujours lors de cette journée d'étude, le document donnait également aux chefs de service (à qui était destiné ce document) des recettes sur le comportement à adopter en fonction des personnalités des agents, identifiées grâce à ce guide.

Cerise sur le gâteau, nous venons également d'apprendre (pas officiellement) que la DGFIP mettait en place 2 cellules d'écoute psychologique pour les agents et les cadres. Encore une approche individuelle qui nie les questions d'organi-

sation du travail et d'emploi, sans jamais interroger le travail...

Solidaires Finances a condamné ces approches, qui tiennent pour responsable les agents qui rencontrent des difficultés au travail, alors que ce sont les situations de travail qui sont de plus en plus intenable du fait des éléments déjà cités précédemment.

Alors qu'il y a quelques années, la DGFIP élaborait un guide de prévention des RPS, mettait en place les fiches de signalement, le tableau de bord de veille sociale, les espaces de dialogue et de discussion, ..., elle porte désormais son choix sur des attaques individuelles contre les agents qui souffrent de plus en plus.

Cette orientation de la DGFIP est consternante alors qu'il y a un consensus établi depuis plusieurs années sur les causes de la souffrance au travail. On peut citer notamment le rapport Gollac qui définit clairement ce que sont les RPS en donnant notamment 6 critères d'analyse pour essayer de comprendre comment la souffrance naît dans les collectifs de travail et se traduit par des souffrances individuelles.

Souffrance au travail, souffrance née du travail

Plutôt qu'essayer de comprendre, la DGFIP a fait le choix de jouer aux apprentis sorciers, en essayant de transformer les chefs de service en psychologue de comptoir et en les mettant potentiellement en situation de jouer avec la vie des agents qui vont mal. Que dire en cas de situation de harcèlement dont l'origine serait le chef de service lui-même !...

Plutôt qu'essayer de comprendre, la DGFIP a fait le choix de jouer aux apprentis sorciers, en essayant de transformer les chefs de service en psychologue de comptoir et en les mettant potentiellement en situation de jouer avec la vie des agents qui vont mal. Que dire en cas de situation de harcèlement dont l'origine serait le chef de service lui-même !...

Solidaires Finances a rappelé ses obligations au Directeur général en l'invitant à relire le rapport Gollac ainsi que les obligations de l'employeur inscrites dans le Code du travail aux articles L4121-1, et les 9 principes de prévention inscrits à l'article L4121-2.

Face à notre réaction, la secrétaire générale du ministère, Isabelle Braun-Lemaire, a condamné les options choisies par la DGFIP qui vont selon elle « **à l'encontre des politiques ministérielles en matière de santé, sécurité et conditions de travail, sont décalées et inacceptables** » !

Elle s'est engagée à clarifier la situation avec la DGFIP et a promis de revenir vers nous dès les informations obtenues. Toujours selon elle, cela prouve qu'il reste beaucoup à faire pour convaincre sur le bienfondé de la prévention et notamment sur les attentes de l'encadrement.



Point d'information sur le dossier « amiante »

Lors du CHSCT du 19 décembre 2017, l'administration s'était engagée à nommer un chef de projet ministériel chargé de coordonner l'ensemble des problèmes liés à l'amiante au sein du ministère des finances.

C'est désormais chose faite et c'est Maurice Quéré qui vient d'être nommé à ce poste.

Nous avons salué la nomination du référent amiante ministériel (directeur de projet amiante). Sans doute lui doit-on le document de synthèse préparatoire à cette réunion du CHSCT ministériel.

Nous y avons noté les réponses positives à nos demandes :

- la réalisation d'une documentation concernant l'Ascaa (Allocation spécifique de cessation anticipée d'activité Amiante);

- la création de la commission de réforme centrale amiante pour les agents du Tripode ; la confirmation d'un dialogue social au sein du Copil Tripode (Comité de pilotage) pour aboutir à une 4ème étude épidémiologique fructueuse ;
- l'annonce du départ des agents Finances de la Tour Bretagne pendant les travaux de désamiantage.

Nous avons aussi reçu une fiche empoussièremment promise depuis un an. Mais dans le même temps, nous constatons :

- Pour le Tripode, un nouveau report de la date de sortie du rapport de l'IGAS, renvoyé à fin mars-début avril, sans plus d'assurance que ses conclusions soient favorables aux agents du Tripode ;

- Un défaut de réponses sur la Tour de Bretagne qui met en cause la responsabilité de l'employeur public Finances Publiques et du ministère.

En effet le dossier technique amiante de la Tour de Bretagne ainsi que sa fiche récapitulative restent à ce jour plus que lacunaires. Le renvoi sur le Syndic de cette responsabilité nous paraît sujet à caution. En effet, l'état des matériaux amiantés relevé lors de la visite du CHSCT Finances 44 et les photos réalisées par les agents depuis l'été 2017 contredisent les avis lénifiants mais contradictoires de Socotec et l'Apave.

La lecture du dossier technique amiante par les représentants du personnel en novembre 2017, puis février 2018, démontre des manquements graves qui auraient dû faire l'objet d'une action de la Direction des Finances Publiques, que nous attendons toujours.

Enfin la sécurité incendie jusqu'à l'évacuation des agents Finances demeure contradictoire avec l'absence de vérification du bon fonctionnement des systèmes de désenfumage. Nous attendons là aussi des documents écrits de l'administration.

De façon plus générale, l'alerte lancée par les fédérations le 6 octobre 2017 en ce qui concerne les systèmes de désenfumages amiantés reste sans aucune réponse à ce jour.

L'Administration mentionne également un Comité Expert Amiante dont la date a été fixée en commun au 23 mai 2018. Il sera utile si des documents préparatoires conséquents nous sont communiqués le plus en amont possible. Son report devrait permettre qu'une version du guide bâtimentaire nous soit proposée au plus tôt pour conclure le 23 mai et que les débats qui s'y tiennent soient ainsi constructifs.

Délibération du CHSCTM adoptée à la majorité

C'est pourquoi le CHSCT ministériel Finances du 16 mars 2018 se prononce pour que :

- Les Ministres de Bercy indiquent clairement, avant la réunion des personnels Tripode organisée à Nantes par l'Intersyndicale Amiante Tripode le 17 avril 2018, leur position concernant le classement du Tripode en site amianté ainsi que le calendrier de la mise en œuvre de cette mesure ;

- La nature réelle de l'exposition des personnels Finances de la Tour Bretagne soit établie par un diagnostic enfin exhaustif, conforme aux constatations des agents et aux documents du DTA, dont l'attestation soit écrite dans un processus de dialogue social avec les représentants du personnel.

De façon plus générale, le CHSCT ministériel se prononce pour :

- que le guide ministériel bâtimentaire amiante fasse l'objet d'échanges immédiats des projets de documents, permettant leur validation lors du Comité Expert Amiante du 23 mai ;

- que l'alerte relative aux systèmes de désenfumage du 6 octobre 2017 fasse l'objet d'un bilan écrit soumis pour le 23 mai aux représentants du personnel, ainsi qu'un bilan sérieux de l'usage des mono brosses qui semble persister dans certains locaux administratifs où travaillent des agents dépendant de nos ministères.

- que les procédures de traçabilité des expositions soient mieux établies et le suivi médical professionnel, post-exposition et post professionnel enfin organisé partout ;

- que les procédures d'indemnisation des maladies professionnelles amiante soient enfin simplifiées et favorables aux agents.

Point d'information sur SIRHIUS

Lors du CHSCT du 19 décembre 2017, qui faisait suite à un GT sur le sujet, les fédérations des finances SOLIDAIRES, CGT, FO et CFDT avaient voté une délibération demandant une étude ergonomique centrée sur le logiciel. Pour les représentants au CHSCTM, il s'agissait de compléter la 1ère étude qui ne prenait pas suffisamment en compte le logiciel, et donc ses utilisateurs.

Même si l'administration ne l'avait pas écrit clairement, le document qui nous avait été remis visait à dire NON à notre demande, en arguant de difficultés mineures, de problèmes d'appropriation par les utilisateurs, de quelques lenteurs, ... La diagnostic était sans appel et suffisait largement à l'administration.

Toutes les fédérations sont revenues à la charge puisque nous partions des remontées du terrain qui semblaient bien réelles à nos yeux. Aux Douanes par exemple, certains agents s'étaient même mis en grève à Bordeaux pour dénoncer des conditions de travail insupportables.

Nous étions donc légitimes à exiger que l'ergonomie du logiciel soit revue, à défaut d'être anticipée, et ce afin de prendre enfin en compte ce qu'est vraiment le travail avec un logiciel qui structure toute l'activité des agents qui doivent remplir des fonctions RH.

Une fois encore, le discours est toujours le même : les utilisateurs n'y connaissent rien, il suffit de faire un guide de bonnes pratiques et de concéder un peu d'ergonomie avec la réunion de groupes utilisateurs.

Délibération du 19 décembre 2017 adoptée à la majorité

A la suite de sa saisine par le CTM en avril 2014 au sujet de l'impact sur les conditions de travail du déploiement des CSRH, le CHSCTM a examiné les premiers bilans de fonctionnement présentés par les Directions générales, et le rapport de synthèse de l'étude du cabinet d'ergonomie portant sur « les projets de centres de service ressources humaines ».

Il met donc en retour ce rapport et ses recommandations à disposition du CTM.

De son analyse, il constate que le logiciel SIRHIUS est structurant dans l'activité des agents des CSRH et que du point de vue de l'utilisateur, il présente des difficultés réelles d'appréhension, générant un turn-over de personnel, notamment constaté aux Douanes. De surcroît, l'étude d'ergonomie (P.39-40) souligne le risque d'inquiétude de l'utilisateur dans l'utilisation du logiciel, la perte de temps et le risque de contournement de certaines fonctionnalités inadaptées de ce logiciel.

Le CHSCTM considère que la mise à jour rapide de « pas à pas » en fonction du constat des dysfonctionnements du logiciel ne constitue pas une mesure de prévention des risques, car elle ne vise qu'à faciliter l'adaptation de l'agent au logiciel, alors que le Code du travail exige l'adaptation des outils et méthodes au travail de l'agent.

Le CHSCTM propose la réalisation d'une étude ergonomique complémentaire visant à analyser l'interaction entre les diverses fonctionnalités du logiciel et leur mise en œuvre par l'utilisateur, de façon à déboucher sur des préconisations dégagant des marges de manœuvre (au sens du pouvoir d'agir) pour les utilisateurs de Sirhius. Le champ de cette étude ergonomique devra être ministériel.

Pour **Solidaires Finances**, tout cela ne remplace pas une vraie étude ergonomique qui va interroger le travail réel, c'est-à-dire l'organisation du travail, le poste de travail, les relations de travail, les difficultés du travail, ...

La secrétaire générale du ministère, madame Braun-Lemaire, a été très contrariée mais sous la pression de l'intersyndicale unanime, va finalement faire étudier les apports que pourrait fournir une étude ergonomique complémentaire, les marges de manœuvres réelles, la valeur ajoutée d'une telle étude.

De plus, **Solidaires Finances**, appuyé par la CGT, a proposé une visite de terrain du CHSCTM, ce qui constituerait une première... Bref, un dossier sensible à suivre, mais une chose est certaine, l'administration, toujours à la recherche de gains de productivité, avance et compte bien mettre en œuvre son projet de réforme des métiers RH en taylorisant au maximum les tâches qui peuvent l'être, selon elle ...

Guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets



Dans les CHSCT locaux, les représentants des agents sont confrontés systématiquement à des projets de réorganisation, de fusions de services de déménagements, ..., mais avec des dossiers vides, ou presque, en tout cas de manière très majoritaire.

Pour répondre à cette problématique, le SG avait proposé d'élaborer une fiche d'impact que l'administration était censée présenter pour tout projet soumis au CHSCT. Très critiquée depuis le début, **Solidaires Finances** l'avait surnommé « fiche de non impact ». Les administrations la remplissaient de manière mécanique, sans réflexion, sans contenu, ce qui vidait d'ailleurs de sens le passage en CHSCT des projets présentés ainsi.

Pour remédier à ces difficultés, les échanges en CHSCTM avait conduit à entreprendre l'élaboration d'un guide pour la conduite de projet. C'est désormais chose accomplie, même si la réussite de son appropriation par les administrations déconcentrées sera jugée sur le terrain.

Ce guide fera l'objet d'une diffusion à l'ensemble des présidents de CHSCT, des chefs de service (au sens juridique du terme ; ex. : DRFiP, Directeurs des Douanes,...), et sera même intégré au module de formation des encadrants dénommé « Bercy+ ».

Parmi tous les sujets abordés dans ce guide, il en est un auquel **Solidaires Finances** est très attaché : il s'agit de la participation effective de tous les agents, A, B, C, à tout projet.

Cet item figure dans le guide et c'est grâce à une demande de **Solidaires Finances** qui ne cesse de le demander à chaque occasion. Cette participation figure d'ailleurs dans le plan SST 2016-2019 ministériel.

Solidaires Finances a demandé qu'un élément qui figure dans le guide face l'objet d'un travail complémentaire : il s'agit des travaux conduits en sites occupés.

En effet, les agents subissent de nombreux désagréments inhérents aux travaux qu'entreprennent les administrations : déménagements à tiroirs au sein d'un même bâtiment, bruits, odeurs, allergies, poussières, et parfois même contamination à l'amiante !

Cette problématique est donc une réalité tangible pour beaucoup d'agents que le Secrétaire Général du ministère s'est engagé à traiter dans le cadre des travaux du CHSCTM.

Nous avons également émis des réserves sur les possibilités de mesurer la charge de travail car il est très difficile de mesurer le travail. Cela ne saurait se faire au travers d'indicateurs forcément réducteurs sur ce qu'est le travail, ne traduisant jamais les difficultés, le savoir-faire requis, l'organisation du travail, ...

Questions diverses

Solidaires Finances a rappelé le besoin d'un budget dédié aux problèmes amiante afin de permettre la réalisation des travaux nécessaires. En effet, ces derniers ne sont parfois pas réalisés faute de moyens financiers.

Nous avons évoqué également l'intérêt de surveiller les sites où sont signalées des difficultés importantes et qui ne trouvent pas de solution en local. Un suivi dédié en fera désormais l'objet au niveau ministériel. N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés à : chsct@solidairesfinancespubliques.org

Un certain nombre de sujets vont être évoqués en 2018, dont la dématérialisation des RSST, pour laquelle **Solidaires Finances** est favorable.

Les représentants de Solidaires Finances au CHSCT Ministériel :

Jean CAPDEPUY
Secrétaire du CHSCTM
Solidaires Finances Publiques
06 30 53 39 99

Christophe BEDEAUX
Solidaires Douanes (25)
03 81 68 01 67

Jean-Jacques HUET
Solidaires IDD
02 32 23 45 70

Agnes GROUT
Solidaires Douanes (57)